

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 le règlement suivant :

N° 1305-2022 Règlement sur le programme Rénovation Québec (SHQ) – Ville de Rimouski –  
Programmation 2022-2023

Ce règlement a été approuvé par la Société d'habitation du Québec le 13 septembre 2022 et entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 21 septembre 2022.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 21<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2022**



Le greffier,  
Julien Rochefort-Girard, avocat